Perturbation d’Internet en Guinée : l’ABLOGUI dénonce une atteinte aux droits numériques

21 septembre 2025 à 20h 08 - ALPHA OUMAR BALDÉ ET ALPHA OUMAR BALDÉ

À l’occasion du référendum constitutionnel tenu ce 21 septembre 2025, l’Association des Blogueurs de Guinée (ABLOGUI) a dénoncé avec fermeté la perturbation de l’accès à Internet en Guinée. Les restrictions constatées ont particulièrement touché les plateformes Facebook et Telegram, essentielles pour la communication et la circulation de l’information dans le pays.

Coupures en pleine période électorale

Selon les constats de l’ABLOGUI et de son réseau de moniteurs indépendants, les restrictions ont commencé quelques heures avant l’ouverture des bureaux de vote.

- Une forte dégradation de la connexion Internet a été observée chez la quasi-totalité des Fournisseurs d’Accès à Internet (FAI). Dans certaines zones, il était presque impossible d’accéder aux services en ligne sans recourir à un VPN.
- Telegram a fait l’objet d’un blocage spécifique, rendant la plateforme de messagerie difficilement accessible.
- Facebook a subi des limitations, notamment l’impossibilité de publier ou consulter correctement images et vidéos.

Une menace pour la transparence électorale

L’ABLOGUI estime que ces perturbations constituent une entrave grave à la libre circulation de l’information, particulièrement dans un contexte électoral. Elles compliquent le travail des journalistes, blogueurs et observateurs électoraux, tout en limitant la liberté d’expression des citoyens.

Dans sa déclaration, l’organisation rappelle que l’accès à Internet et aux plateformes numériques est un droit fondamental, reconnu par de nombreux textes internationaux et régionaux ratifiés par la Guinée, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (CADHP).

L’appel de l’ABLOGUI aux autorités

© 2026 Idimijan | Tous les droits réservés

Face à cette situation, l'Association des Blogueurs de Guinée appelle les autorités guinéennes à :

1. Garantir en toutes circonstances la disponibilité et l'accessibilité d'Internet et des services numériques.
2. Renoncer à toute restriction compromettant les libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression et le droit à l'information.
3. Favoriser un environnement numérique transparent, inclusif et respectueux des droits humains.

« *Ces restrictions sapent la confiance des citoyens dans le processus électoral et menacent la démocratie* », souligne l'ABLOGUI, qui réaffirme son engagement à poursuivre le monitoring citoyen de l'espace numérique guinéen.

Lire la déclaration complète ici.

© 2026 Idimijan | Tous les droits réservés